

HENRI OSWALD DE LA TOUR D'AUVERGNE, archevêque de Tours, fut nommé abbé séculier d'Ainay, deux ans après la mort de M. de Vaubecourt 1738. — Il était en même temps abbé commendataire d'Anchin, de Conches, de Saint Sauveur de Redon, de la Valasse et prieur de Souvigny (21). Il portait un des grands noms de France et était de l'illustre famille de Turenne; armes : *Bandé d'or et de gueules de dix pièces* (de Magny).

Créé cardinal, il eut bien d'autres soucis que de s'occuper de son bénéfice d'Ainay et de sa baronnie de Chazay, il se contenta de renouveler le bail à ferme des biens de l'abbaye au sieur Louis Martin et de renommer à Chazay le sieur de Saint-Michel comme capitaine châtelain.

Michel Martin, frère de Louis, marchand drapier à Lyon, agissant comme procureur de Louis Martin, son frère, préposé par un arrêt du Conseil d'Etat, 22 février 1724, à la régie des revenus temporels de la manse abbatiale d'Ainay, avait passé, le 1 janvier 1736, un bail à ferme du château et seigneurie de Chazay au profit de M. Thomas Bonny, notaire royal au baillage de Beaujolais et des Dombes demeurant, à Trévoux et au profit du sieur Claude Gay, marchand à Trévoux. — Ce bail fut fait pour six ans moyennant la somme annuelle de 3,600 livres; et les dits fermiers étaient tenus à faire à leurs frais administrer la justice dans toute l'étendue des terres de Chazay (22). A la mort de M. de Vaubecourt, le roi qui avait fait saisir les revenus d'Ainay pendant la vacance du siège, se les résér-

---

(21) *Grand cart. d'Ainay*, t. II, p. XXII. Introduction.

(22) Arch. de la Charité. B. 242.